



En cas de réclamation

Lors de l'inscription et pendant la formation :

Dans le cas où, un élève aurait une réclamation, le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

Mr MEGUIRECHE Cyril et Mme MEGUIRECHE Amel sont à disposition de toutes personnes ayant besoin d'information complémentaires. Si le problème est d'ordre plus personnel, particulier, ou nécessitant un temps plus important, un rendez-vous sera fixé avec Mr MEGUIRECHE Cyril lors duquel des solutions ou alternatives pourront être proposées.

Si aucune solution ne peut être apportées, dès lors une résiliation amiable du contrat entre l'auto-école et l'élève pourra être mise en place comme précisé dans le contrat signé par les deux parties lors de l'inscription.

Par ailleurs, l'adresse mail de l'auto-école ainsi que le numéro de portable de Mr MEGUIRECHE Cyril sont à disposition des élèves pour toute demande de rendez-vous.

Lors des examens :

Dans le cas où, un élève aurait une réclamation dans le cadre de son examen du permis de conduire, il convient alors de faire un mail à l'auto-école, qui après examen de la recevabilité de la demande pourra le cas échéant transmettre les coordonnées de la DDT qui dès lors fera un retour à l'élève et lui indiquera la procédure à suivre.